Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2021

Président : M. Maurice DUSSOLLIER

Secrétaire de séance : Mr Gilles CASTILLO

Présent(e)s : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, M. Gilles CASTILLO, M. Frédéric CLAVEL, Mme Céline CLAVERIE, Mme Vanessa DAUZET, M. Eric DELALONDE, M. Maurice DUSSOLLIER, M. Yohan NOEL, M. André PESANDO.

Excusée : Mme Paula KONING a donné procuration à M. Maurice DUSSOLLIER.

Absent : M. Agostinho AZEVEDO

Ordre du jour

- Travaux éclairage public 2021, validation du projet présenté par le SDE et engagement participation financière de la commune
- Travaux 2021, demandes de subventions auprès de la Préfecture (DETR) auprès de la Région Occitanie (FRI)
  - Jeux pour enfants
  - Cimetière (columbarium, cavurnes, jardin du souvenir)
  - Filet de toit City-Stade
- Questions diverses
  - Point rencontre Agence départementale des routes
  - Sécurité village
  - Entretien des chemins et de la voirie

1. Travaux éclairage public SDE 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndical Départemental d'Energie ders Hautes-Pyrénées.

Travaux programmés :

- Allée du Château : implantation d'un poteau béton et mise en place lanterne Leds
- Chemin des Prés : nouvelle lanterne Leds sur poteau existant
- Place Eugène Ténot : mise en place d'un mât hauteur 8m avec deux projecteurs Leds avec bouton poussoir pour éclairer le plateau multisports.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65. Le montant HT de la dépense est évalué à 10 000,00 €
Participation commune : 5 000,00 €
Participation SDE 65 : 5 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 contre (Yohan NOËL), 0 abstention,

- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndical Départemental d'Energie ders Hautes-Pyrénées,
- s'engage à garantir la somme de 5 000,00 € au Syndical Départemental d'Energie ders Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

2. Travaux 2021 demande de subventions DETR (Préfecture) et FRI (Région)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets d'investissement pour l'année 2021.

- Installation de jeux petite enfance
  Cet investissement répond à une demande et un besoin en matière d'espace de loisirs pour les assistantes maternelles présentes sur la commune. Il vient en complémentarité de l'espace multisports de type city stade réalisé en 2020. **Montant de l'investissement : 14 016,58 € HT**

- Pose d'un équipement de sécurité de type pare-ballons (filet de toit) sur le city stade
  Le city stade réalisé en 2020 connaît une forte attractivité et une importante fréquentation. Il est mis prioritairement à disposition de l'école et du service périscolaire en journée pour les activités physiques, sportives et récréatives. Il est ouvert au public le reste du temps. S'il est fréquenté par de nombreuses familles du village, il attire bien au-delà du territoire communal.
  Il offre d'excellentes conditions pour la pratique des jeux de ballons mais il s'avère nécessaire de compléter les protections existantes par la pose d'un pare-ballons de type filet de toit. Cet équipement de sécurité supplémentaire permettra d'éviter les jets de ballons dans la rue et les propriétés voisines.
  Montant des travaux : 17 295,74 € HT

- Aménagement du cimetière : pose d'un columbarium, de cavurnes et création d'un jardin du souvenir
  Cet investissement répond à une demande et à un besoin. Il convient en effet d'accompagner l'évolution des pratiques funéraires et d'offrir la possibilité aux familles qui le souhaitent de conserver les cendres du proche disparu ou de les disperser en un lieu approprié et dédié.
  Montant : 4 645,83 € HT

Montant total des investissements : 35 958,15 € HT

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 voix contre (Frédéric CLAVEL) et 2 abstentions (Céline CLAVERIE et Yohan NOËL), les membres du Conseil Municipal, autorisent Monsieur le Maire à signer les devis correspondant à ces trois opérations et à présenter les dossiers aux services de la Préfecture des Hautes -Pyrénées et de la Région Occitanie dossier afin d'obtenir des subventions au titre de la DETR et du FRI.

3. Questions diverses

- Point rencontre Agence départementale des routes

Curage des fossés prévu sur la RD 907, route de la Sendère, et sur la RD n°7 entrée sud du village à Parabère. Elargissement de la RD 907 entre l'entrée du village et le pont de l'Echez : le dossier technique est terminé. Pas de décision à ce jour, rien de prévu en 2021. Un dossier à suivre.

- Sécurité village

Réflexion engagée pour répondre aux problèmes de sécurité liés à la vitesse des véhicules aux entrées du village et dans la traversée de l'agglomération. Nous sommes en contact avec la personne en charge de cette question à la Préfecture. Décision prise de se rapprocher de l'ADAC 65 pour disposer d'une étude globale sur le village et envisager les solutions possibles.

- Entretien des chemins et de la voirie

Entretien des chemins avec passage de l'épareuse : en discussion au niveau de la CCAM, possible retour à la charge des communes avec régularisation du financement au plan des charges transférées.
Voirie : la CCAM pourrait envisager du stockage de point-à-temps pour mise à disposition des communes.